Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20261001-2026_10_08-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-10-08 – Culture – participation communale aux actions culturelles communautaires 2026

Monsieur le Maire rappelle que Questembert Communauté a mis en place, dans le cadre de sa politique culturelle, une convention d'objectifs et de moyens avec les communes du territoire portant notamment sur le volet Éducation artistique et culturelle (EAC).
Ce partenariat vise à développer les parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et des jeunes et à favoriser l'accès à la culture des habitants des communes du territoire.
Les actions concernées comprennent notamment le Salon du livre jeunesse de Questembert, l'offre de spectacles vivants à destination des scolaires ainsi que les festivals de territoire Festi'mômes et La Petite Tournée.
Pour l'année 2026, Questembert Communauté propose de renouveler ce partenariat avec une participation financière des communes fixée à 2 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la participation de la commune au financement des actions culturelles communautaires relevant du volet Éducation artistique et culturelle et territoire pour l'année 2026 ;
ACCEPTE la contribution financière fixée à 2 € par habitant ;
PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 02 octobre 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)